



Enfant mineur scolariser depuis plus de 5 ans en france

Par **marie corinne**, le **07/11/2008** à **23:12**

bonjour, nous avons un enfant de 12 ans qui est scolariser dès son arrivée en france depuis l'âge de 7 ans, elle est en 5 ème, elle ne parle que le français et très intègrer, nous sommes en france depuis plus de 5 ans, son père, moi (sa mère) et elle même sans oublier entre temp un enfant qui est né il à 2 ans, nous avons fais une demande de régularisation et nous avons obtenues un titre de séjour (vie privé familiale) je voulé savoir pour mes 2 enfants comment je dois faire pour qu'il soient régulariser à leur tour cela m'inquiète qu'elle son les démarches a suivre je vous en pries répondez moi au plus vite j'attends une réponse de vous.

JE VOUS REMERCIES.

A BIENTOT!

Par **oualid**, le **07/11/2008** à **23:24**

bonsoir

normalement il a le droit d'avoir ces papier car rentré a 7ans et la loi c'est avant 13ans pour les marocain et les tunisien et avant 11ans pour les algerien

Par **marie corinne**, le **07/11/2008** à **23:30**

JE VOUS COMPRENDS MAIS NOUS SOMMES DES MAURICIENS? SAVEZ VOUS A QUI
DOIS- JE M'ADRESSER

MERCI